

Compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2018

Présents: TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, AREVALO Mireille, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, DE BESSA MARTINS Rémy, MORSELLI Daniel, MARCHAL Yannick, POUGET-TIRION Dominique, BOISSIN Eric

Procurations : CORRAO Aurélie donne pouvoir à TOUREL Jean-Luc, GERMAIN Marjorie donne pouvoir à DE BESSA MARTINS Rémy, GROS Franck donne pouvoir à THERAUBE Chantal, MERLE Patrice donne pouvoir à AREVALO Mireille, OBRY Xavier donne pouvoir à CARRIER Martine, QUERE Brigitte donne pouvoir à POUGET-TIRION Dominique.

Absents : BISCAREL Nicole, LEVECQUE Jean-Luc

Elu secrétaire de séance : DE BESSA MARTINS Rémy

Délibérations

1. Travaux d'alimentation en eau potable – Chemin de Vinchannes – Quartier Salymes. Choix de l'entreprise.

Les futurs travaux ont fait l'objet d'une consultation selon la procédure adaptée (avis d'appel public à la concurrence)

Suite à l'ouverture des plis et après présentation de l'analyse des offres, au vu des critères de jugement prévus dans le règlement de la consultation, la proposition de l'entreprise BERTHOULY est retenue pour un montant de 196 454.19 Euros HT.

Le conseil municipal : à 1 abstention (Boissin Eric) et 16 pour autorise le maire à signer le marché

2. Création de 2 postes d'adjoints technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2018 de 25 heures chacun

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les 2 contrats en CDD pour un accroissement temporaire d'activité qui ont été mis en place en septembre 2017 prennent fin le 31 aout 2018, et qu'il serait souhaitable de procéder à la création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 25 heures annualisées, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2018 2 postes d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire annualisée de 25 heures.

3. Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) - Désignation d'un délégué de la protection de données (DPD)

Il est exposé que, à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE. C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

4. Signature d'une convention de mise à disposition de locaux de l'ancienne mairie à l'ADMR.

Suite au départ du Syndicat de rivière, les locaux d'une surface de 150 m² situés au rez de chaussée de l'ancienne mairie ont été rénovés et réaménagés en bureaux, l'ADMR a fait sa demande pour pouvoir louer ces bureaux.

Le maire propose de louer ces bureaux à l'ADMR à compter du 1^{er} juillet 2018 et que soit établie une convention entre la commune et l'ADMR.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à 1 voix contre (Boissin Eric) et 16 voix pour, autorise le Maire à signer la convention avec l'ADMR et approuve le loyer à 700 € mensuel.

5. Cession de parcelles d'accès au moulin Dupuy à la commune de Saint André-Lachamp

La commune a cédé à Saint André-Lachamp le moulin Dupuy situé sur sa commune, par délibération du 13 février 2018. Le maire de Saint André Lachamp demande la cession des parcelles C326 de 1045 m2 et C 328 de 2813 m2 afin d'accéder à ce moulin.

Le conseil municipal, à 6 voix contre (Boissin Eric, Carrier Martine, De Bessa Martins Rémy, Germain Marjorie, Morselli Daniel, Obry Xaxier) 2 abstentions (Pouget-Tirion Dominique, Quéré Brigitte) et 9 voix pour, accepte la vente des parcelles ci-dessus désignées, décide que les frais et accessoires seront à la charge de la commune de Saint André Lachamp et autorise le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

6. Autorisation de faire faire des heures supplémentaires et complémentaires aux employés.

Le maire informe que désormais pour pouvoir payer des heures supplémentaires et complémentaires aux employés, la trésorerie demande une délibération mentionnant le cadre d'emploi des agents concernés. En effet, de temps en temps pour le bon fonctionnement du service public il est nécessaire de demander aux agents de faire des travaux supplémentaires.

Le conseil municipal, 2 voix contre (Boissin Eric, Morselli Daniel) 4 abstentions (Carrier Martine, De Bessa Martins Rémy, Germain Marjorie, Obry Xavier) et 11 voix pour, autorise le maire à faire faire des heures supplémentaires et complémentaires à tous les agents de la commune, technique, administratif ou scolaire en cas de nécessité liée aux besoins du service ou en cas d'urgence.

7. Accord-cadre à bons de commande – Travaux de grosses réparations et d'aménagement de voirie sur la commune de Lablachère.

Le marché à bons de commande réalisé en septembre 2014 se termine, l'objet du marché concerne les travaux de grosses réparations et d'aménagement de la voirie. Il est donc nécessaire de relancer un appel d'offre pour un accord-cadre à bons de commande renouvelable 3 fois.

Le montant prévisionnel du marché est estimé à 50 000.00 € HT minimum et 250 000 € HT maximum.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'autoriser le maire à engager la procédure de passation de l'accord cadre à bons de commande, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet des travaux de grosses réparations et d'aménagement de la voirie communale.

8. Tarifs des concessions funéraires et dispersions des cendres

De nouvelles concessions et un jardin du souvenir dans la partie réaménagée du cimetière sur la parcelle 1934 section C, ont été créés.

Des concessions de deux places sont disponibles. Les dimensions sont fixées par une bordure en béton les entourant. Chaque emplacement mesure, en largeur 1,30 m, en longueur 2,40 m.

Le jardin du souvenir est opérationnel. Les familles qui souhaitent disperser les cendres des défunts, peuvent exécuter leur volonté. Une annexe au règlement est rédigée, des formalités sont nécessaires avant d'accomplir cette dispersion.

Les familles ne désirent plus des concessions à long terme, la demande de 50 ans en première demande ou en renouvellement est quasiment nulle, la demande des familles se porte principalement sur 15 ou 30 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'annexe au règlement et décide les tarifs suivants :

Concessions dans le cimetière actuel et columbarium

	<i>15 ans</i>	<i>30 ans</i>
- 2 places	300 €	600 €
- 4 places	600 €	1200 €
- Columbarium	500 €	1000 €

Concessions de deux places réalisées sur la partie réaménagée,

- *15 ans* : 600 €
- *30 ans* : 1200 €

Redevance pour dispersion des cendres dans le jardin du souvenir

La redevance est fixée à 50 €, elle contribuera à l'entretien de l'espace jardin.
Plaquette pour livre du jardin du souvenir, fourniture, gravure et pose : 100€.

Questions diverses

Aire de grands passages : Mme la sous-préfète rencontrera le maire pour exposer le choix d'une aire sur l'axe Aubenas /Alès. Il y a actuellement 3 possibilités : Lablachère, Chandolas, Saint Paul le Jeune.

Zones blanches : Orange étudie la possibilité de poser une antenne relais sur le clocher de l'église ST Julien.

Dépôts de gravats au quartier Notre Dame : M. le maire a envoyé un courrier à la propriétaire afin qu'elle régularise ce lieu. Même problème sur la route des Vans où les riverains se mobilisent et ont informé la mairie.

Route de Planzolles : la réunion publique a eu lieu le 22 juin avec le bureau d'études RCI et le responsable des routes départementales, les questions nombreuses ont été entendues et ont eu des réponses. Une réunion de phasage aura lieu le 12 juillet avec les intervenants concernant la route, le téléphone, les réseaux...il est indispensable de respecter la réglementation quant à la réalisation de ces travaux (trottoirs, chaussée...) L'aménagement de cette voie est très compliquée et la mise en place d'une déviation durant les travaux s'annonce difficile.

Le périmètre des sources de Saint Jean de Pourcharesse à Sauveplane va être nettoyé pour permettre l'accès au réservoir (abattage d'arbres.)

La commission d'appel d'offres pour le forage de reconnaissance de Bieuzet va se réunir.

L'expropriation pour le chemin d'accès à la station d'épuration de Berriasson est toujours en cours.

Les dossiers de demande de subventions pour les travaux d'assainissement du Prieuré sont déposés.

Le plan de ville financé par les annonceurs (que la municipalité remercie) est imprimé et va être distribué dans toutes les boîtes à lettres des administrés, des exemplaires sont également donnés aux pompiers, gendarmerie, cabinet médical, commerces, gîtes, campings....

La numérotation est toujours en cours de préparation ainsi qu'une réunion publique.

La mairie a enfin reçu le véhicule électrique financé par une subvention dans le cadre d'un label TEPCV par le ministère de l'environnement, il est au service de la commune pour les élus et le personnel dans le cadre de la gestion de celle-ci.

La Grange aux Pères : le chemin d'accès doit être fermé pour faire cesser les dépôts sauvages qui polluent le site.

Conseil municipal clos à 22h50.